

RÉUNION DU 12 JUIN 2020

COMPTE RENDU AFFICHÉ LE 16 JUIN 2020

Le douze juin deux mille vingt à neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à la salle « La Passerelle » afin de respecter le protocole sanitaire, sous la présidence de M. DECOURT Dominique, Maire.

PRESENTS :

M. DECOURT Dominique - M. CAILLE Roger - M. CHOTARD Gérard - M. DARTENUC Laurent –
M. LESAGE Julien - Mme JODEAU Danièle - Mme BARATTE Annie-Claude - Mme DEMARTINIS
Chantal - M. BAUMGARTEN Nicolas - Mme FRIBOURG Françoise - M. TINGAUD Pascal –
Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine –

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. GRANDMOUGIN Martial a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique
Mme MECHIN Chantal a donné pouvoir à Mme JODEAU Danièle
Mme FERCHAUD Marie-Christine a donné pouvoir à Mme DEMARTINIS Chantal
M. GAUTERON Richard a donné pouvoir à M. DARTENUC Laurent
M. DUTHEIL Daniel a donné pouvoir à M. TINGAUD Pascal
M. DESTOUCHES Jacky a donné pouvoir à Mme BARATTE Annie-Claude
Mme DUBREUIL Nicole a donné pouvoir à M. DECOURT Dominique

ABSENTS :

Mme HASCOËT Solenn
M. FLAHAUT Jean-Marie
Mme NICOT Claudine
M. DESINDES Laurent.

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme JODEAU Danièle

Diverses mesures relatives au fonctionnement institutionnel et aux compétences matérielles des collectivités territoriales ont été prévues dans la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ainsi, la règle classique du quorum fixé à la présence de la moitié des membres en exercice est assouplie pour permettre d'atteindre le quorum lorsque le tiers des membres en exercice seulement est présent. La règle par défaut, selon laquelle une nouvelle convocation sans quorum à trois jours d'intervalle a lieu si le premier quorum n'est pas atteint, est maintenue.

La règle relative aux pouvoirs est également assouplie puisqu'il est alors permis qu'un membre de l'organe délibérant puisse être porteur non d'un seul mais de deux pouvoirs, qu'il s'agisse de la première réunion sur quorum ou sans quorum.

CONVOCATION du 05 juin 2020

Le Conseil Municipal se déroulera salle de « La Passerelle » :

- LE VENDREDI 12 JUIN 2020 A 09H30

ORDRE DU JOUR

Compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Compte rendu des décisions du Maire

A – AFFAIRES GÉNÉRALES - Référent : Monsieur Dominique DECOURT

1. Examen du champ des délégations accordées au Maire dans le cadre de l'état d'urgence ;
2. Fiscalité 2020 – Détermination des taux des taxes communales ;
3. Avis du Conseil Municipal sur un contentieux auprès du Tribunal pour Enfants près le Tribunal Judiciaire de Saintes ;
4. Création de poste – Adjoint Technique Territorial ;
5. Recrutement de personnels saisonniers pour les Services Techniques ;
6. Recrutement de personnel saisonnier pour le service marché ;
7. Adhésion à un groupement de commande pour « L'achat d'énergie, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres :

18 voix pour, 1 abstention (Mme FRIBOURG)

**DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL ET NOTAMMENT DU CMP
du 06/FEV/2020 au 02/JUIN/2020**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 29 avril 2014, à savoir :

DECISION N°	ARTICLE	OPERATION	DATE	TIERS	OBJET	MONTANT TTC
06/FEV/2020	61551		03.02.2020	Case France NSO	Réparation du tracto pelle case 580ST	8 480,63 €
07/FEV/2020	21316	262 Réhabilitation bâtiments communaux	11.02.2020	Les Compagnons Réunis	Restauration des piles en pierre du portail d'entrée sur l'ancien cimetière	8 052,00 €
08/MARS/2020	2315	270 Bâtiments sportifs et culturels	20.03.2020	Husson International	Avenant n° 1 : marché réalisation d'un city park	Montant initial : 63 691,39 € TTC Avenant n° 1 : 1 200,00 € TTC Nouveau montant marché : 64 891,39 € TTC
09/MARS/2020	6232		27.03.2020	Ruggeri Grand Evènements	Spectacle pyrotechnique pour 2 représentations de "Meschers s'illumine" durant la saison estivale 2020	42 240,00 €
10/AVRIL/2020	6161		24.04.2020	Groupama Centre Atlantique	Avenant n° 1 : relatif au lot n°1 "Dommages aux biens"	Avenant montant + 1268,43 € Nouveau montant du lot n°1 7523,43€ HT soit 8160,99€ TTC
11/MAI/2020	6188		07.05.2020	Médicale 17	Acquisition de masques en vue de la distribution à la population pour faire face au Covid-19	16 800,00 €
12/MAI/2020	673		07.05.2020	Carré Vert	Annulation d'un titre de recettes de 2019	1 166,39 €
13/MAI/2020	2151	235 Travaux de voirie	28.05.2020	Syndical Départemental de la Voirie	Divers travaux de voirie	49 365,76 €
14/JUIN/2020	615231		02.06.2020	Syndical Départemental de la Voirie	Complément campagne PATA 2020	5 265,55 €

1 – EXAMEN DU CHAMP DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ETAT D'URGENCE –

L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie du Covid-19, confère au Maire l'exercice sur l'ensemble des attributions mentionnées à l'article L2122-22 du CGCT à l'exception du 3^{ème} relatif aux emprunts.

De plus, il est délégué au Maire l'attribution des subventions aux associations et le pouvoir de garantir les emprunts.

Le Maire, informe sans délai et par tout moyen les Conseillers Municipaux des décisions prises dans ce cadre et il en rend compte à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal peut à tout moment décider par délibération de mettre un terme en tout ou partie à cette délégation ou de la modifier.

Cette question doit être portée à l'ordre du jour de la première réunion du Conseil Municipal qui suit l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé,

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide
à la majorité
à 18 voix pour, 1 abstention (Mme FRIBOURG)*

- *De n'apporter aucune modification au champ des délégations accordées de droit aux exécutifs locaux par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, et de déléguer à Monsieur le Maire l'ensemble des attributions mentionnées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à l'exception du 3^{ème} portant sur les emprunts.*

2 – FISCALITE 2020 - DETERMINATION DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

La date limite du 30 avril pour délibérer a été reportée au 3 juillet par la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 et par l'ordonnance n°2020-330.

La réforme de la fiscalité locale contenue dans la loi de finances pour l'année 2020 impose le gel des taux de taxe d'habitation à leur valeur de 2019. L'obligation de vote du taux de taxe d'habitation n'est plus mentionnée par les textes. L'article 1636B sexies du code général des impôts indique que « les conseils municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises. »

Parallèlement, les communes ne peuvent plus agir sur l'assiette fiscale de la taxe d'habitation, les montants d'abattements appliqués en 2020 seront égaux à ceux de 2019.

Au titre de 2020, les valeurs locatives cadastrales des propriétés non bâties, des locaux industriels et de l'ensemble des autres propriétés bâties, hormis les locaux professionnels, seront revalorisées à hauteur de 1,2 % ; les valeurs locatives des locaux assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences principales sont revalorisées de 0,9 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DECOURT Dominique, Maire,

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité*

– De fixer les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2020, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM.

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	10.25 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19.49 %	19.26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	32.66 %	32,27 %

- *D'autoriser Monsieur DECOURT Dominique, Maire, à signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus.*

3 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UN CONTENTIEUX AUPRES DU TRIBUNAL POUR ENFANTS PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINTES –

Deux mineurs à l'époque des faits ont été reconnus coupables de détériorations commises le 29 janvier 2019 au temple, et condamnés solidairement à régler la somme de 298,10 € à la Commune ainsi que 750,00 € au titre de l'article 475-1 du Code de procédure pénale.

Monsieur le Maire, propose aux membres du Conseil Municipal de confirmer la condamnation pécuniaire pour la Commune :

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide
à la majorité*

12 voix pour (M. CAILLÉ, Mme JODEAU, Mme MÉCHIN, M. CHOTARD, M. DARTENUC, M. GAUTERON, M. LESAGE, M. BAUMGARTEN, M. TINGAUD, M. DUTHEIL, Mme FRIBOURG, Mme MARIAUD VRIGNAUD)

7 abstentions (M. DECOURT, M. GRANDMOUGIN, Mme DUBREUIL, Mme BARATTE, M. DESTOUCHES, Mme DEMARTINIS, Mme FERCHAUD)

- *De confirmer la condamnation pécuniaire pour la Commune.*

4 - CREATION DE POSTE – ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet (35/35^e), affecté aux services techniques.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide
à la majorité*

16 voix pour, 3 abstentions (M. TINGAUD, M. DUTHEIL, Mme FRIBOURG)

- *De créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet 35/35, catégorie C, filière technique, à compter du 1^{er} septembre 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint au Maire à saisir le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime en vue de la publication de vacance d'emploi susvisé ;*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à prendre toutes dispositions relatives au recrutement et à la nomination sur cet emploi ;*
- *D'inscrire au budget aux chapitres et articles prévus, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé.*

5- RECRUTEMENT DE PERSONNELS SAISONNIERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

En conséquence de la crise sanitaire liée au Covid -19 des protocoles sanitaires sont mis en œuvre. Afin de les appliquer et d'assurer le bon fonctionnement des Services Techniques, il convient de renforcer l'équipe des saisonniers affectés à ce service pour la saison estivale.

Recrutement de deux agents du 29/06/2020 au 31/08/2020 à raison de 35 heures hebdomadaires (temps complet) qui seront plus particulièrement missionnés pour l'entretien des toilettes publiques et la propreté urbaine.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à la majorité
18 voix pour, 1 abstention (Mme FRIBOURG)*

- *De donner un avis favorable au recrutement pour les Services Techniques de deux agents saisonniers du 29 juin au 31 août 2020 à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 350, indice majoré 327) à raison de 35 heures hebdomadaires (temps complet).*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à procéder à ces recrutements.*

6 - RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER POUR LE SERVICE MARCHÉ-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Comme chaque année, il convient de recruter un agent placier pour la période estivale afin d'assurer le bon fonctionnement du marché.

Un agent du vendredi 03 juillet au 31 août septembre 2020 pour une durée d'emploi sur la période de 288h00 réparties mensuellement comme suit : 136h00 en juillet, 152h00 en août.

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
décide
à l'unanimité*

- *De donner un avis favorable au recrutement d'un agent saisonnier pour le service Marché pour la période du 03 juillet au 31 août 2020 à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial (indice brut 350, indice majoré 327) pour une durée d'emploi de 288h00 (136h00 en juillet / 152h00 en août).*
- *D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} Adjoint à procéder à ce recrutement.*

7- ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIE, DE TRAVAUX/FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE » -

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la Commune de Meschers-sur-Gironde, représenté par Monsieur DECOURT Dominique, Maire, a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant les échéances de suppression de tarifs réglementés de vente (TRV) prévues par les articles 63 et 64 de la loi Energie et climat du 8 novembre 2019,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle-Aquitaine dont le SDEER (Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime) s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune de Meschers-sur-Gironde, représenté par Monsieur DECOURT Dominique, Maire au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé,

*Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
décide
à l'unanimité*

- *L'adhésion de la Commune de Meschers-sur-Gironde, représenté par Monsieur DECOURT Dominique, Maire au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies,*

de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune de Meschers-sur-Gironde,*
- *D'autoriser le coordonnateur et le SDEER, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,*
- *D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive,*
- *De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de Meschers-sur-Gironde, représenté par Monsieur DECOURT Dominique, Maire est partie prenante,*
- *De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de Meschers-sur-Gironde, représenté par Monsieur DECOURT Dominique, Maire est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.*

Délibérations du Conseil Municipal du 12 juin 2020 –

1. Examen du champ des délégations accordées au Maire dans le cadre de l'état d'urgence ;
2. Fiscalité 2020 – Détermination des taux des taxes communales ;
3. Avis du Conseil Municipal sur un contentieux auprès du Tribunal pour Enfants près le Tribunal Judiciaire de Saintes ;
4. Création de poste – Adjoint Technique Territorial ;
5. Recrutement de personnels saisonniers pour les Services Techniques ;
6. Recrutement de personnel saisonnier pour le service marché ;
7. Adhésion à un groupement de commande pour « L'achat d'énergie, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

M. DECOURT Dominique

M. CAILLE Roger

M. CHOTARD Gérard

M. DARTENUC Laurent

M. LESAGE Julien

Mme JODEAU Danièle

Mme BARATTE Annie-Claude

Mme DEMARTINIS Chantal

M. BAUMGARTEN Nicolas

Mme FRIBOURG Françoise

M. TINGAUD Pascal

Mme MARIAUD VRIGNAUD Francine